

EN CAS D'URGENCE



Appel d'urgence

J'utilise un téléphone fixe IFPEN.

J'alerte les secours internes **112** en cas d'incident, d'accident ou d'incendie.



Équipements de 1^{re} intervention

J'utilise les équipements à disposition sans me mettre en danger :



- extincteur
- douche / rince-œil
- défibrillateur (DAE)



Évacuation

En cas de signal sonore d'évacuation ou d'ordre verbal :

Je me dirige vers la sortie de secours la plus proche.

Je rejoins directement le point de rassemblement.



Infirmierie

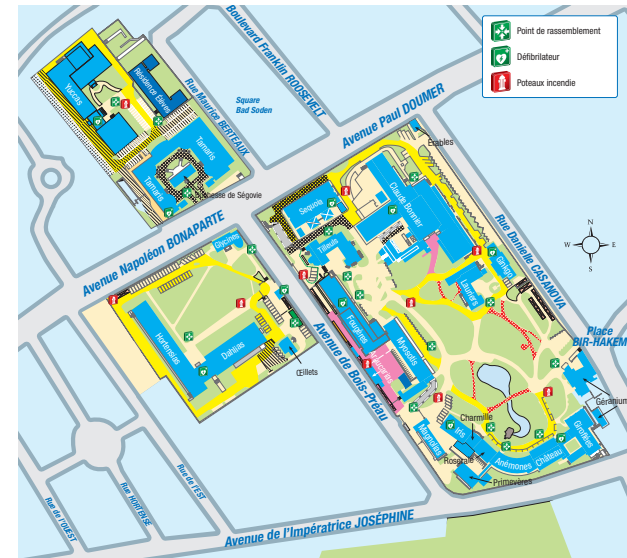
Je me rends immédiatement à l'infirmierie - bâtiment Ginkgo en cas de blessure (coupure, piqûre, brûlure, etc.).

ACCUEIL DES ENTREPRISES INTERVENANTES
RUEIL-MALMAISON



Département HSE

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités



ENVIRONNEMENT

Je trie mes déchets en utilisant la filière de tri à disposition sur le site.
Je ne verse aucun produit dangereux dans l'évier ou dans les regards.

Mon premier interlocuteur sécurité ?

C'est mon donneur d'ordre (DO).

Je peux aussi contacter le département HSE en téléphonant au 111 (téléphone fixe) si j'ai des questions relatives à la sécurité de mon intervention.

Se déplacer sur le site



Je porte mon badge visible en permanence.



Je ne prends aucune photographie sans l'accord de mon donneur d'ordre.



Je respecte la signalisation et les limitations de charges au sol
J'utilise les passages piétons et je respecte les cheminements matérialisés.



Je respecte le code de la route
J'accède uniquement avec mon véhicule atelier (pas de véhicule de fonction), pour le chargement / déchargement de mon matériel, etc.
J'utilise la place prédéfinie avec mon donneur d'ordre (DO).



Je me déplace en marchant
Je tiens la rampe dans les escaliers et je respecte la règle des 3 points dans les structures.

Avant de commencer à travailler

Les autorisations et permis sont en ma possession sur la zone de travail



Je suis en pleine possession de mes moyens
Je m'assure que les risques sont maîtrisés.
J'ai compris les règles et mesures de sécurité à suivre.
Je porte mes EPI et ils sont en bon état.
J'ai toutes les autorisations nécessaires (AT, PF, etc.).



Si mes travaux génèrent un point chaud
Je fais une analyse de risque avec mon DO (permis feu).
Je porte une balise 4 gaz en **zone ATEX**.



Je possède les habilitations adaptées aux tâches
Je respecte les procédures de consignation (électrique, mécanique, fluide, etc.).



J'utilise une plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) pour les travaux en hauteur.
Les autres moyens seront utilisés uniquement après analyse de risque avec mon DO.



Je possède l'autorisation de conduite de mon employeur pour mes grutages/levages.
Je balise la zone d'évolution.



Je ne creuse pas sans permis de fouille.
J'arrête en cas de doute.
Je fais une analyse de risque avec mon DO pour travailler dans les espaces confinés (permis de pénétrer).
Les autorisations et permis sont en ma possession sur la zone de travail.

Dangers du site/laboratoire/local technique

Je pense à faire un temps d'arrêt !
Je prends le temps de réévaluer mon poste de travail si je suis interrompu.



J'avertis mon collègue afin qu'il se remette en sécurité si je constate que celui-ci prend un risque.

Je porte une attention particulière aux affichages apposés à l'entrée des locaux

Ils m'informent :

- des dangers présents dans le local,
- des EPI à porter,
- des exploitants de la zone concernée.

Je me réfère aux consignes du donneur d'ordre ET du référent ou exploitant de la zone.